



DEMANDE DE KIT DE LOCATION & CONTRAT D'ENGAGEMENT

Entre les soussignés :

D'une part, Questembert Communauté, désignée ci-après la collectivité, dont le siège est situé 8 Avenue de la Gare à Questembert et représentée par son Président, Patrice Le Penhuizic.

D'autre part, l'emprunteur : Parents, Tuteurs (*raier la mention inutile*)

Prénom et Nom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Nom(s), Prénom(s) et date de naissance de l'enfant :

Les critères définis pour bénéficier de l'aide à la location sont les suivants :

- Le foyer réside nécessairement sur Questembert Communauté
- Le foyer est parent ou tuteur d'un enfant de moins de 3 ans

Documents à joindre pour la demande d'aide :

- Une copie de la pièce d'identité
- Une copie du livret de famille
- Le contrat d'engagement complété et signé

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat fixe le cadre de l'accompagnement à l'utilisation de couches lavables entre les foyers volontaires et Questembert Communauté. L'accompagnement sera réalisé par l'association *L'Atelier des Langes* située 4 allée de la Maladrerie à VERTOOU (44).

La durée du contrat est fixée à un mois.


Suite au dos

Article 2 : Engagements

La collectivité s'engage à fournir un kit d'essai de couches lavable via le partenaire *L'Atelier des Langes* ainsi que des conseils d'utilisation lors des ateliers dédiés à cette thématique.

Les kits sont adaptés par le partenaire selon les besoins de chaque famille, ils comprennent 20 couches complètes (culottes et inserts) ; 5 boosters ; 10 voiles polaires ; 1 boîte de voiles de protection ; un savon.

Les modèles et les tailles des changes fournis dépendent des enfants : poids, taille, âge, conditions de garde, etc.

Un lien contenant les conditions d'utilisation et entretien des différents modèles de couches est envoyé aux familles. Des vidéos sont disponibles pour chaque modèle de couche.

L'accompagnement de Questembert Communauté finance également l'adhésion des familles à l'association *L'Atelier des Langes* qui permet de bénéficier d'un échange au démarrage de l'utilisation et de l'accompagnement personnalisé tout au long de la location.

Le foyer s'engage à :

- Utiliser les couches lavables selon les conditions et préconisations du partenaire *L'Atelier des Langes*
- Laver les couches lavables en respectant les consignes du partenaire *L'Atelier des Langes*
- Informer la collectivité et le partenaire en cas de difficulté ou d'arrêt de l'utilisation du kit
- Retourner le kit d'essai dans le délai d'un mois au partenaire *L'Atelier des Langes*
- Participer à une réunion d'échanges et faire part de son retour d'expérience

Article 3 : Déroulement de la prestation et conditions financières

Après validation de la demande, Questembert Communauté transmet à la famille un code généré par *L'Atelier des Langes*.

La famille doit prendre son abonnement directement en ligne sur le site www.latelierdeslanges.fr avec le code transmis par Questembert Communauté qui finance l'accompagnement complet pendant un mois.

La famille s'engage à participer au rendez-vous de démarrage (en visio ou en présentiel) et à suivre les informations données par l'association.

La famille s'engage à restituer les couches, au plus tard, la veille de la date anniversaire à laquelle les couches ont été reçues et à suivre la procédure de retour de *L'Atelier des Langes*, suivant les Conditions Générales de Vente (CGV) validées au moment de la prise d'abonnement.

En cas de manquement au renvoi du kit (délai non respecté, kit incomplet ou détérioré), le foyer sera directement responsable financièrement auprès du prestataire *L'Atelier des Langes*. Un engagement pour un nouveau mois de location ou un remboursement de la valeur des pièces manquantes ou détériorées pourra être demandé à la famille.

Article 4 : Responsabilités

En aucun cas, la collectivité ne pourra être tenue responsable du manquement des obligations engagées ou quelconque dégradation du kit mis à disposition. Le foyer, en cas de difficultés relatives à l'utilisation des couches lavables, devra se rapprocher du prestataire.

Fait en double exemplaires,

À

le

Responsable du foyer
«Lu et approuvé»
Signature

Le Président de Questembert Communauté